



Mariage avec un marocain sans papiers

Par **hafida**, le **19/11/2008** à **22:31**

bonjour,
Je suis française d'origine marocaine et je voudrai savoir ce qu'il faut faire pour pouvoir se marier avec un marocain sans papiers. Il est venu en France en 2002 avec un visa de court durée de 2 mois qui est périmé aujourd'hui. Aujourd'hui ça fait 8 mois qu'on est ensemble mais nous n'avons pas encore de preuve pour prouver qu'on habite ensemble comme on est toujours pas marier. Que faut-il faire pour avoir plus de renseignements pour savoir ce qu'il faut faire pour se marier sans qu'il retourne au Maroc? Est-il possible de se marier à la mairie? Aider-moi si vous avez des réponses concernant ce problème. Merci d'avance

Par **asmar**, le **20/11/2008** à **01:59**

salam, déjà tu peut te marier sans problème et après le mariage pour demander la carte de séjour auprès de la préfecture il demande 6 mois de vie commune est entrer régulière sur le territoire français. dans ce cas là il a le droit de demander le titre de séjour en France mais ce dernier temps toute les préfectures presque il refuse de régulariser comme mon cas alors je suis rentré dans mon pays et je eu mon visa au bout de 1 mois.

Par **bénédict91120**, le **20/11/2008** à **04:45**

Bonjour
Je suis pas juriste mais j'ai été dans le même cas que toi alors je peux te donner un conseil
Prends contact avec une association à Paris qui aide les immigrés et aussi il y en a spécialisée dans l'aide aux marocains. Si tu as les moyens contacte un avocat spécialisé dans

l aide aux immigrés je sais que c'est cher mais essaye de voir avec le tribunal de grande instance de ton domicile si tu peux obtenir l'aide juridictionnelle;

En ce qui concerne l'obtention de preuve de votre vie commune essaye de demander à ton entourage ou tes amis si ils peuvent te faire des attestations sur l'honneur comme quoi tu vis avec lui et si ils peuvent donner un extrait de leur casier judiciaire c'est plus crédible si tu as besoin de l'avocat et si la justice s'en mêle

En ce qui concerne votre mariage demande un rendez-vous avec le consulat de France de l'endroit où vivait ton fiancée au Maroc (prend le rendez-vous par mail sur le site du consulat car les rdv téléphoniques c'est de l'arnaque et c'est pris en compte) ils vont te demander tout un tas de documents donne-les tous en 1 seule fois ils font ça pour décourager mais tiens bon et fais plusieurs photocopies de chaque document ils risquent de te les demander plusieurs fois.

Le jour du rendez-vous au consulat il te pose plein de questions à toi et lui sur votre rencontre et votre vie même sexuelle ! ne sois pas choqué et joue le jeu c'est pour vous tester alors entraînez-vous à dire la même chose. En général si vous êtes crédible le mariage passe

Dernier conseil, si vous avez un projet de travail ensemble (genre création d'entreprise ou pour lui prouver qu'il cherche un travail) je sais que sans papier c'est pas facile mais si tu connais qq'un de sympa qui peut lui faire un contrat c'est un gros plus car il prouve qu'il va être aussi en France pour faire qq chose ici et tu as tout à gagner

Voilà j'espère t'avoir un peu aidé dans ta question je ne suis pas juriste mais j'ai vécu la même situation que toi et aujourd'hui tout se passe bien donc pas de raison pour toi que ça aille pas

Si tu vas bien tiens-moi au courant de la suite de ton histoire envoie-moi un message en retour sur mon pseudo ici.

Bon courage à toi et à ton ami

Salam

Par **hafida**, le **20/11/2008** à **23:03**

salam alikoum Bénédicte je te remercie pour ta réponse. Je vais essayer de suivre tes conseils et on verra ce que ça va donner. Merci beaucoup... Si as d'autres conseils n'hésite pas merci.

Par **hafida**, le **20/11/2008** à **23:11**

salam alikoum asmar, je te remercie pour ta réponse et tes conseils. Par contre quand tu es retourné au bled tu dis que tu es resté qu'un mois ou plus

Par **asmar**, le **21/11/2008** à **00:48**

salam hafida en fait en tout je suis resté 2 MOIS mais le visa ça pris que 1 mois voilà si tu as d'autres besoins n'hésite pas. salam

Par **asmar**, le **21/11/2008** à **00:51**

[s][fluo][fluo][s] moi j'ai des conseils de la préfecture il ne faut pas la pour te séparer de ton mari juste un loi a appliqué c'est tout. bon courage. c'est pour voir la sincérité de

mariage si ce pas un mariage de complaisance.donc il faut obeir au loi.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **00:07**

Salam alikoum asmar,
Je te remercie pour tes messages et je voudrai te demander qu'est ce qu'il t'ont demander comme papiers pour pouvoir avoir le visa est-ce qu'il t'ont demander tes fiches de paie ou celles de ta femme?
Et comment tu es rentrer au Maroc? Avec un laissez-passer ou avec ton passeport? As-tu eu des problèmes les frontières quand tu es parti chercher ton visa? Et dans quel département t'es tu marier précisément dans quelle ville?
Merci d'avance... Hafida

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **00:53**

SALAM il suffit juste tes trois dernier fiche de paye acte de mariage acte de naissance pour les deux avec FILIATION bulletin n3 france et maroc attestation de domicile soit bail ou quittance de loyer ou edf gdf ect livret de famille 2 photos d'identité de ton marie et si vous ete heberger attestation d'hebergement signé a la mairie.avec edf.FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR;normalment ctouske ki demande voila si ta des otre kestion n'hesite pas.salam

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **00:57**

alors pour la frontiere yora pas de problem inchalah en france et au maroc avec un simple passeport il peu rentré ya pas de problem pour sa.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **01:53**

je te remercie asmar,
le problème c que je suis au chômage depuis décembre 2007. et tu m'as pas dis dans quel département tu t marier ou dans quel ville ça m'aiderai beaucoup?

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **01:55**

oui dsl jme suis marié dans le 20eme arrd paris c pas important le lieu.

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **01:58**

et pour le chomag c pas un problem car ton marie va demander un visas conjoint francais ce ne pas un regroupement familial.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **01:59**

merci asmar,rnet quand tu t marier ta femme travailler ou pas, est-elle au chômage? Parce que moi pour le moment je sui o chômage donc je n'ai pas de fiches de paie g juste les fiches d assédics

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **02:01**

mon cousin sa femme touche rmi et sa ne pas empecher d'avoir le visa

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **02:05**

ça fait longtemps qu'ils sont marier ensemble

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **02:06**

5mois

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **02:13**

l'essentiel ce la relation entr vous .vous ete amoureux ton marie t'aime et toi tu l'aime donc je pense pas qui va avoir de problemes.crois moi ce se qui cherche le plus au consulat.c un mariage +CONJOIN EN SITUATION IRRÉGULIÈRE=regularisation.ta compris.donc c loi c pour eviter les mariage blanc et les mariage de complaisance.donc c pas les fiche de paye qui important dans ce cas la.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **02:19**

merci beaucoup asmar,rnt conseils me remonte le moral et me donne du courage, et comme tu dis un mariage se fait sur les sentiments et pas pour les papiers. Inchallah j'espère que ça va marcher sans problèmes. On te remercie tout les deux. Bonne nuit...

Par **hafida**, le **07/12/2008** à **00:01**

salam alikoum asmar,rnc hafida je voudrai savoir si tu pe me conseiller, mon fiancé c fait

arrêter il y a 2 semaines il lui ont donner un papier pour quitter le territoire avec un d'1 mois
est-ce que tu pe me conseiller pour nous aider ou pas?